



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2024, le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a adopté le Règlement n° 24-94 relatif à la constitution du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) de la Municipalité.

Le règlement n° 24-94 est disponible pour consultation au bureau municipal, 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet : [www.saldi.ca](http://www.saldi.ca)

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux-mille-vingt-quatre.

Lyz Beaulieu  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 h et 13 h, le 17<sup>e</sup> jour d'avril 2024 et sur le site internet [www.saldi.ca](http://www.saldi.ca).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux-mille-vingt-quatre.

Lyz Beaulieu  
Directrice générale et greffière-trésorière